

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept octobre 2024, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Tous présents sauf Mesdames IVALDI Corinne (a donné son pouvoir à Mme BAUDOUIN-RIMBERT Valérie), LUISIN Caroline (pouvoir à M. RIONDET Christian) et PREVOTEAU Florence ainsi que Messieurs DEGORRE Mickaël (pouvoir donné à Mme ROULOT-LEGER Elodie), BONHOMME Alain (pouvoir donné à M. LEJEUNE Pascal) et SOWA Emilien.

Secrétaire de séance : Mme VARLET Marie-Noëlle.

Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2024.

VOTE : Unanimité

Prochain conseil : lundi 02 décembre 2024
lundi 27 janvier 2025
lundi 24 mars 2025

DELIBERATIONS

1. Régie : mise à jour de la délibération.

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur et de le fixer à 2000€. Il rappelle les principales caractéristiques à savoir que le compte sert à faire des dépenses avec la carte bancaire et les montants accordés, à savoir 4000€ en numéraire et 4000€ sur le compte DFT ainsi que 300€ pour le montant maximum de la seule encaisse en numéraire.

Votes : adopté à l'unanimité.

2. Régie : prise en charge d'une dépense par la mairie.

M. le Maire explique qu'avec l'avance précédente de la régie, le plafond de 500€ a été dépassé par une facture nécessaire pour la commune, à savoir l'abonnement du site internet pour deux ans supplémentaires pour un montant de 835,20€ TTC. M. le Maire montre la facture correspondante et propose, pour régulariser cet incident, que la commune prenne en charge le paiement en remboursant la régie.

Votes : adopté à l'unanimité.

3. Décision modificative affectation des résultats 2023.

M. le Maire explique qu'il y a eu une erreur matérielle dans le report de l'exercice 2023 vers le budget 2024. Le Compte Unique 2023 et le report de résultats étaient correctement renseignés mais la mise à jour ne s'est pas faite, ce qui donne une erreur dans les chiffres sur le Budget Primitif 2024. M. le Maire demande donc une décision modificative pour cette délibération.

Votes : adopté à l'unanimité.

4. Demande de fonds de concours FSIC à la CUGR.

Et

5. Demande de subvention DETR 2025.

M. le Maire rappelle qu'une requalification totale de la route entre la mairie de Bourgogne et l'entrée de Fresne est en cours et que le projet a été lancé en 2020. À la suite d'une phase d'APS et d'APD, le montant total des travaux a été généré et M. le Maire donne ces chiffres. Il indique que les travaux doivent commencer en février et dureront environ 8 à 9 mois.

M. PEREIRA demande ce que comprennent les travaux. M. le Maire répond que les trottoirs, les canalisations, l'électricité et la remise à niveau de la route font partie des travaux.

Mme MUTZIG demande s'il est prévu d'enfouir les fils dans la rue de la Choquelaine. M. le Maire répond que les travaux concernent exclusivement la rue de la Libération, de la mairie de Bourgogne jusqu'à l'entrée de Fresne. Une légère modification est prévue pour le carrefour au niveau de la mairie. Quelques arbres vont également être coupés au niveau des promenades afin de construire un bassin d'infiltration de l'eau de pluie. Les promenades en bas de Bourgogne sont le seul endroit possible car il n'y a pas de foncier dans les champs.

Mme MUTZIG demande s'il est possible de nettoyer les caniveaux et indique que l'eau déborde à l'avenue du Docteur Manichon. M. le Maire répond que les normes ont été calculées par des maîtres d'œuvre qui connaissent leur sujet. Nous suivrons leur préconisation.

M. le Maire rappelle que le FSIC qui est versé par le Grand Reims a servi dans ses précédentes éditions pour la rénovation de la Buissonnière (en 2017-2019) ainsi que pour le foyer socio culturel (2019-2024). Il est maintenant possible de demander deux projets sur trois ans, car le fonds est passé début juillet de 1 à 3 millions d'euros, mais la limite est fixée à 80 000€ par projet.

Mme MUTZIG demande ce qu'il adviendra des commerçants quand la route sera barrée. M. le Maire répond qu'un planning sera mis en place pour une bonne gestion du chantier. Un coordinateur SPS sera présent pour organiser la sécurité autour du chantier. M. le Maire conclut en disant qu'il y aura forcément une perte de chiffre d'affaires comme pour les travaux d'assainissement et que nous serons attentifs à la situation.

Mme MUTZIG demande s'il est prévu de mettre des panneaux pour indiquer que les commerces seront fermés. M. le Maire répond que nous étudierons au mieux différents moyens pour les accompagner et pourquoi pas en déplaçant les points de vente qui peuvent être délocalisés mais que les commerçants doivent en faire la demande.

Mme MUTZIG estime que la commune devrait expliquer la situation en détail aux commerçants. M. le Maire explique que différents moyens peuvent être mis en place pour trouver des solutions.

Mme ROULOT-LEGER propose un point de rencontre avec les commerçants qui sont très inquiets et qui n'osent pas embaucher sans une bonne vision. M. le Maire répond qu'un des locaux appartient à la commune et qu'il sera donc possible de faire un geste commercial ; pour l'autre commerce, il devrait être possible de transférer le point de vente.

Mme ROULOT-LEGER insiste sur le fait de prévoir un temps d'échange et Mme MOUSSA-DELIEGE lui répond que c'est prévu. M. le Maire informe que le début des travaux devrait être au 15 février et que cette date n'est connue que depuis quelques semaines. Il explique que c'est la commune qui fait l'appel d'offres mais que le département doit voter en janvier cet investissement à son budget 2025 et qu'il n'est donc pas possible de commencer trop tôt.

M. RIONDET demande si le montant n'était pas de 450 000€ initialement pour la commune. M. le Maire répond que le coût des travaux a fortement augmenté depuis deux ans. Il précise que la demande à la DETR a été refusée car les travaux n'étaient pas escomptés en 2024 et qu'elle doit être refaite (en plus du fonds de concours) pour une participation à hauteur de 20%. Il explique qu'il sera possible d'obtenir environ 20000/25000€ du Grand Reims pour les eaux de pluie.

19h30 Arrivée de Mme SANGNIER-CORNU

M. le Maire informe qu'il a eu un rendez-vous avec la conseillère aux finances publiques et qu'un prêt serait envisageable sans hausse d'impôts car la commune enregistre à ce jour une augmentation de trésorerie de 100 000€ par rapport à l'année précédente ; la salle des fêtes serait donc autofinancée car la commune a fait attention aux dépenses.

Dans le cas de la traverse, M. le Maire explique que la commune va déboursier 1 400 000€ le temps que tout soit remboursé. Le paiement se fait avant la subvention mais il est possible d'avoir un acompte. M. le Maire conclut en expliquant qu'il ne s'agit que d'une demande de subvention et que cela ne lance pas le projet.

M. PEREIRA demande qui fait l'appel d'offres. M. le Maire répond que c'est le maître d'œuvre sur la plateforme XDemat. M. PEREIRA demande si le prix est certain. M. le Maire répond qu'il s'agit du chiffrage du maître d'œuvre revu à l'heure d'aujourd'hui et que c'est forcément plus élevé qu'il y a trois ans avec l'augmentation de l'énergie par exemple.

Mme MUTZIG fait remarquer que les plaques d'égout ne sont pas au niveau dans la rue de la Libération. M. le Maire répond qu'il est prévu de tout refaire.

M. RIONDET demande ce qu'il en est du haut de la rue. M. le Maire répond que les plaques ont été renforcées mais que les camions de betteraves abîment la voirie par leur charge et qu'il n'y a pas de solutions malgré les multiples interventions du Grand Reims.

Mme MUTZIG estime qu'il est compliqué de se prononcer car le projet est encore trop aléatoire.

Votes : 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS

6. Organisation du temps de travail des agents (1607h)

M. le Maire explique que la loi oblige les agents à travailler au minimum 35h et que tous les agents de la commune sont à 35h. Le préfet a demandé une délibération pour valider tout ceci et le Centre de Gestion a donné son avis favorable.

Votes : adopté à l'unanimité.

19h35 Arrivée de M. EDWIGE

7. Lutte contre les déchets abandonnés diffus avec la CUGR.

M. le Maire explique que l'organisme CITEO récupère des taxes sur les déchets pour investir dans les déchets diffus. Deux poubelles seraient installées sur la commune. Cette dernière serait représentée par le Grand Reims.

Mme MUTZIG ne comprend pas pourquoi il faut passer par le Grand Reims. M. le Maire répond que CITEO ne répond pas aux petites communes mais seulement aux grosses collectivités.

Mme MOUSSA-DELIEGE demande si cela engagerait CITEO à répondre à la commune directement ou bien si les contacts se feront par le biais du Grand Reims. M. le Maire répond que ce n'est qu'un projet pour voir qui serait intéressé pour peut-être donner suite.

Mme MOUSSA-DELIEGE demande si cela sera facturé par le Grand Reims. M. le Maire répond que non.

Mme MUTZIG demande s'il ne serait pas possible d'éteindre la commune la nuit comme à Witry-lès-Reims. M. le Maire répond qu'il avait été demandé que la RD30 uniquement reste allumée mais cela n'était pas possible ; il aurait fallu que deux tiers du village restent allumés et que seulement un tiers soit éteint.

M. le Maire conclut sur CITEO en rappelant que c'est la communauté urbaine qui traite avec CITEO car c'est elle qui a la compétence sur les déchets.

Votes : 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

8. Désignation d'un correspondant incendie.

M. le Maire explique que c'est une obligation légale de désigner un correspondant incendie et propose à M. LABROUSSE, ce dernier ayant une appétence pour ces domaines.

Mme MUTZIG demande quel est le rôle du correspondant. M. le Maire répond que cela peut être lors de problèmes d'eau. La compétence incendie est au Grand Reims mais ils peuvent avoir besoin d'un correspondant sur place. Il explique que le Grand Reims a fait des analyses pour reprendre les principaux risques d'incendie.

Mme MOUSSA-DELIEGE demande pour combien d'années ces analyses sont valables. M. le Maire répond qu'il n'a pas les données techniques en détail puisque la compétence n'est pas à la commune.

Mme MUTZIG indique qu'il n'y a pas de pression aux bornes incendies. M. le Maire répond que les bornes sont contrôlées tous les ans avec un rapport et des tests. M. RIONDET demande ce qu'il en est de celles de la rue de la Libération. M. le Maire répond qu'il ne sait pas en détail car c'est le Grand Reims qui en est responsable.

Mme VARLET demande si les pompiers volontaires travaillent exclusivement pour la commune. M. le Maire répond que ça n'a jamais été le cas et qu'il faut appeler le 18 en cas de besoin.

Votes : adopté à l'unanimité.

9. Attribution marché rénovation énergétique du foyer.

M. le Maire explique qu'il a fallu réattribuer deux lots : la plâtrerie (pour le faux plafond) et la peinture. Pour le premier, trois entreprises ont répondu et c'est Décos Travaux Rénovation qui a été retenue. Pour la peinture, SARL THIERACH a remporté l'offre sur sept concurrentes.

M. RIONDET demande où en sont les travaux. M. LABROUSSE répond que la couverture est faite à 80% et qu'il ne manque que les finitions (velux, étanchéité, etc.) ; l'électricité est faite à 50% mais les ouvriers sont bloqués depuis une quinzaine de jours sur ce point parce qu'il faut d'abord effectuer d'autres travaux. Les câbles sont faits, les plafonds sont à faire et la climatisation a démarré. Les gaines ainsi que la peinture vont démarrer. Les faux plafonds doivent être abaissés. Les travaux doivent être finis en décembre mais il a été possible de gagner du temps sur la couverture et de commencer l'électricité plus tôt.

M. EDWIGE demande si le bâtiment est toujours en GTC. M. le Maire confirme.

Votes : adopté à l'unanimité.

10. Rapport d'activités 2023 de la CUGR.

M. le Maire explique que la délibération consiste en confirmant que le rapport a été présenté au conseil municipal.

Votes : adopté à l'unanimité.

11. Autorisation de signer une convention Plurial Novilia.

Et

12. Autorisation de signer une convention Le Foyer Rémois.

M. le Maire explique qu'il y a un changement de loi dans la convention en flux de réservations de logements sociaux. Ces derniers ne sont pas à la commune mais cette dernière a tout de même le droit de participer à l'attribution des logements.

M. PEREIRA demande s'il y a des logements concernés. M. le Maire répond qu'ils sont situés en face de l'école, en face de la mairie et au-dessus du cabinet d'infirmières.

Mme ROULOT-LEGER demande s'il est possible de proposer des futurs locataires pour les aider, de donner un avis sans avoir la main mise. M. le Maire répond que la commune n'est pas propriétaire des logements mais qu'il est possible de suggérer des personnes mais que cela n'influence pas la commission d'attribution.

Votes : adopté à l'unanimité.

13. Répartition des bénéfices de la brocante 2024.

Mme MOUSSA-DELIEGE donne les chiffres de la brocante 2024 : 5456€ ont été récoltés et 1311€ ont été dépensés ce qui donne un bénéfice de 4145€. Sur ce montant, 1381€ est à répartir entre différentes associations. Il est proposé que l'APE et le CDF reçoivent 590.50€ chacune et que l'Association de sauvegarde du mausolée ainsi que Les amis de l'orgue perçoivent 100€ chacune.

Mme MUTZIG demande s'il est prévu que la commune garde une partie des bénéfices. Mme MOUSSA-DELIEGE répond que 2764€ restent à la commune. Avec ce montant, il sera possible d'installer des tables de ping-pong. Mme MOUSSA-DELIEGE explique que cela a été validé avec le Service Technique mais que le sol doit être aplani dans un premier temps afin de garantir l'accès aux PMR.

Mme VARLET demande s'il est prévu de s'occuper des bancs. Mme MOUSSA-DELIEGE répond que Fresne serait prioritaire là-dessus mais que cela sera proposé au budget. La question reste de savoir s'il faut remplacer ou bien si rénover suffit. Il faudrait si possible une uniformité ; ainsi, pour les bancs, la structure devrait être identique pour que la taille le soit aussi.

Votes : adopté à l'unanimité.

14. Renouvellement de la convention pour la médiathèque.

Mme MOUSSA-DELIEGE explique que la commune fait partie d'un réseau de médiathèques ; tous les ans, 3000€ d'adhésion sont versés et il n'y a pas eu de modification de ce montant depuis 2020. Le salaire de la coordinatrice de réseau étant sur le point d'augmenter et de nouvelles dépenses allant apparaître comme un nouveau logiciel de traitement de livres, chaque commune devra à présent participer à hauteur de 3900€. Mme MOUSSA-DELIEGE rappelle que le réseau finance également des animations et qu'il bénéficie de subventions de la DRAC et de la région. Elle estime que cette augmentation est cohérente et que cela donne un budget de 27 100€ avec le salaire de la coordinatrice à 14 000€ par commune qui a chacune un quart de ces dépenses.

M. PEREIRA demande comment sont réparties les dépenses liées à la médiathèque. Mme MOUSSA-DELIEGE répond que la commune rémunère l'agent du patrimoine ainsi que le réseau.

Votes : adopté à l'unanimité.

AUTRE ORDRE DU JOUR

15. Voyage scolaire

Mme MOUSSA-DELIEGE explique qu'un voyage scolaire est en cours de préparation et qu'une demande de subvention a été demandée à la fois au Grand Reims et à la commune. Au niveau de la mairie, il n'est pas encore possible de se positionner car il faut d'abord la réponse du Grand Reims car nous ne pourrions pas subventionner la coopérative scolaire si le Grand Reims la subventionne. M le Maire rappelle que la compétence scolaire a été transférée au Grand Reims et que nous ne sommes plus censés engager des dépenses auprès de la coopérative scolaire

Mme MOUSSA-DELIEGE informe que l'APE a fait une demande exceptionnelle pour avoir plus de gratuité sur des réservations de salle.

Mme MUTZIG aimerait un calendrier. Mme MOUSSA-DELIEGE répond qu'elle n'en possède pas encore, que l'APE a seulement fait une demande de subvention en nature.

Mme ROULOT-LEGER explique que le voyage aurait lieu à Ambleteuse du lundi au vendredi au mois de mars et qu'il concernerait l'école élémentaire pour un budget de 46 718€.

Mme MOUSSA-DELIEGE explique que 97 enfants sont inscrits et que cela reviendrait à 480€ par enfant.

Mme ROULOT-LEGER informe qu'un échéancier a été demandé aux parents ainsi que des dons ; les bénéfices de certaines ventes pourraient également réduire le montant.

Mme VARLET demande pourquoi toute l'école irait en même temps. Mme MOUSSA-DELIEGE répond que l'absence de voyages au cours des dernières années en serait la raison d'après les informations détenues.

Mme MUTZIG fait remarquer que cela revient à très cher étant donné le nombre d'enfants.

Mme ROULOT-LEGER informe que les parents sont prêts à renoncer aux chocolats de fin d'année et qu'ils font preuve de bonne volonté.

Mme MUTZIG estime que le voyage est plus intéressant que des chocolats.

Mme MOUSSA-DELIEGE explique qu'il n'y a pas encore eu de confirmation et d'état prévisionnel des dépenses ; le fait de faire l'impasse sur les chocolats ne serait pas idéal pour les enfants ne pouvant pas partir.

Mme VARLET confirme que tous les enfants n'iront pas et qu'il aurait mieux valu faire moitié moitié.

M. le Maire signale qu'il n'y a pas eu de voyage depuis 2017. Le fonctionnement des différents pôles territoriaux du Grand Reims peut être différent. Afin de lisser le budget du pôle, il n'est pas possible que toutes les écoles du pôle partent en même temps. A l'avenir il n'est pas souhaitable que toute l'école parte la même année

Mme VARLET demande pourquoi cela n'a pas été anticipé. Mme MOUSSA-DELIEGE explique que la commune n'a été au courant qu'une fois que la réservation a été faite.

Mme MUTZIG demande qui organise le voyage. Mme MOUSSA-DELIEGE répond qu'il s'agit de l'école.

16. PLU

M. le Maire explique que le PLU de Bourgogne a été rejeté en Conseil Communautaire en juin dernier et qu'il a donc été décidé de retirer celui de Fresne. Il est prévu de les représenter au conseil municipal du 2 décembre avec quelques modifications dont la suppression de l'interdiction concernant les panneaux photovoltaïques au sol. Il est également prévu une consultation juridique pour analyser le contrôle de légalité avec un avocat indépendant pour avoir une opinion neutre.

Mme VARLET demande à combien s'élève cette consultation juridique. M. le Maire répond qu'il y en aura pour 750€.

Mme MUTZIG demande s'il est prévu de redemander l'avis des administrés. M. le Maire répond que cela a déjà été le cas lors de la concertation, de l'enquête publique et que les avis resteront divergents quoi qu'il arrive.

Mme VARLET souhaite savoir ce qui va changer concrètement. M. le Maire répond que c'est le règlement qui va être modifié à la lumière du contrôle de légalité de Fresne. Il rappelle que les membres qui étaient agriculteurs ou conjoints d'agriculteur de la commission PLU ne sont jamais venus aux réunions sur le règlement. Mme MUTZIG répond qu'ils n'ont jamais été prévenus. M. le Maire répond que certains sont venus lors du zonage. M. le Maire rappelle que la FDSEA, qui comprend beaucoup de personnes de chez Méthabaz, s'est manifestée après la phase de concertation pour présenter leur désaccord. Il rajoute que certaines choses demandées par les agriculteurs ont été prises en compte et ajoutées mais qu'ils déclaraient que cela ne suffisait pas.

Mme MUTZIG estime que l'analyse de M. le Maire est fautive et demande si c'est Mme IVALDI qui a la charge du PLU. M. le Maire répond que Mme IVALDI a une délégation sur le PLU mais qu'actuellement c'est lui-même qui traite avec le sous-préfet.

M. LEJEUNE intervient en préférant que Mme IVALDI soit présente pour que le sujet soit traité.

Mme MUTZIG déclare que Mme IVALDI a commis une prise illégale d'intérêts par le fait qu'elle soit en procédure contre Méthabaz.

M. le Maire explique à Mme MUTZIG que cette dernière peut aller porter plainte si elle le souhaite, mais que ses accusations sont graves.

M. le Maire lit ensuite la lettre reçue de la part de la FDSEA à voix haute et souligne les contrevérités de ce courrier. Puis il explique que les normes d'urbanisme sur les entreprises sont plus fortes que celles du monde agricole et que ces dernières ne paient ni la CFE ni le foncier bâti. Il informe également que le SCOT du Grand Reims préconisera de rassembler les bâtiments agricoles en un point mais cela forcerait à acheter du foncier pour bâtir alors que les agriculteurs ne veulent pas payer de foncier.

M. PEREIRA souhaite savoir si le PLU aurait été différent sans Méthabaz. M. le Maire répond par l'affirmative. Mme MUTZIG demande s'il est donc possible de parler de vengeance, ce à quoi M. le Maire répond que non. M. EDWIGE rappelle que la construction du bâtiment a été cachée en février 2018. Il a été placé à 750m des habitations et les habitants de la commune n'ont eu aucune information. Une association a donc été créée pour

se battre. MM LEMOINE et KARIGER étaient au courant mais il n'y a pas eu de discussion avant. M. le Maire explique qu'une réunion a eu lieu avec le sous-préfet qui lui a déclaré qu'il n'y aurait jamais de deuxième méthaniseur mais qu'il ne pouvait l'écrire formellement. M. le Maire déclare qu'il n'a pas d'autre choix que de réglementer par le biais du PLU. M. EDWIGE explique que le deuxième méthaniseur installé au niveau du fort est situé à 1.5km des habitations et que donc personne n'est embêté. M. PEREIRA insiste sur le fait que le PLU a donc tenu compte du méthaniseur ; Mme MUTZIG estime qu'il est orienté.

M le Maire explique que les trois quarts des manifestants qui étaient au pied de l'Hôtel de Ville lors du conseil communautaire sont associés à Méthabaz.

M. PEREIRA demande ce qu'en pense le Conseil Communautaire. M. le Maire répond que personne ne connaît mieux un village que son conseil municipal et le maire.

M. PEREIRA demande des nouvelles sur le projet de déviation de la ville de Reims. M. le Maire répond que la Chambre agricole a émis un avis défavorable sur la déviation malgré le consensus dégagé par la concertation.

Mme MUTZIG rappelle que tout le monde était d'accord.

Mme MOUSSA-DELIEGE rappelle que s'il n'y a pas de ZAC, la déviation ne se fera pas selon Mme VAUTRIN.

M. le Maire conclut en signalant que ce sont toujours les mêmes groupes de personnes qui bloquent les projets. Mme MUTZIG estime que Cristal Union et Méthabaz ne sont pas ensemble.

17. Ateliers municipaux.

M. le Maire explique que les bâtiments sont obsolètes depuis quatre ans et qu'il faut préparer une première ébauche avec les agents et le conseil municipal pour un montant de 5000€ HT. Cela permettra d'avoir une 1ère esquisse afin de mieux se projeter sur les besoins. Il est prévu de déposer un PC l'an prochain pour passer l'étape ABF qui reviendra à 4000€ HT supplémentaires. L'entreprise SEREMA, entreprise de maîtrise d'œuvre située à Farman, a proposé un devis qui n'engagera pas la prochaine municipalité. M. le Maire rappelle que les permis appartiennent aux architectes.

Mme MUTZIG indique que les agents techniques sont en difficulté avec ces bâtiments, dont l'état est pourri et qui devraient être détruits. M. le Maire demande à Mme MUTZIG de détailler les désordres dont elle aurait connaissance. Il explique qu'il n'y a pas de dégradation sur le matériel qui y est stocké.

Mme MOUSSA-DELIEGE explique qu'il n'est pas possible de faire de miracle. M. le Maire confirme que pour avoir un bâtiment d'ici trois ans, il faut commencer maintenant.

M. RIONDET demande quels seraient les moyens mis à disposition étant donné les travaux déjà engagés pour la salle et la route. M. le Maire répond qu'il ne sait pas puisque le montant d'investissement n'est pas encore déterminé. Il ajoute qu'il faudrait également rénover le gymnase et que les précédentes municipalités de Bourgogne n'ont pas investi régulièrement et que maintenant il faudra au moins dix ans pour tout remettre à niveau dans la commune. Il conclut en indiquant que si le PLU passe, il y aura environ dix nouvelles maisons par an qui permettront d'avoir plus de recettes.

QUESTIONS DIVERSES

18. Vidéoprotection.

M. le Maire explique qu'il y a eu beaucoup de cambriolages ou tentatives de cambriolage récemment (une quinzaine cet été).

Mme MUTZIG signale qu'ils ont même eu lieu en journée.

M. le Maire indique qu'il a eu un rendez-vous avec le sous-préfet pour échanger sur ce problème de sécurité.

Mme MUTZIG souhaite savoir s'il y aura des caméras dans le village et si oui, qui surveillera. M. le Maire répond que le projet n'est pas encore défini et qu'il attend l'audit de la gendarmerie pour définir les éventuels besoins. Il déclare qu'à Pomacle, les images sont accessibles uniquement à la mairie et sur requête de la gendarmerie.

19. Fort de Fresne.

M. le Maire explique que M. et Mme GENESTE lui ont annoncé leur souhait de démissionner de l'UMM. Le bail n'a pas été résigné car l'homologation n'a pas été faite cet été. Il a été demandé à l'UMM de retirer leur cadenas pour en mettre un de la mairie. Nous attendons qu'une AG détermine un nouveau bureau et ensuite nous étudierons une potentielle reconduction du bail.

Mme MUTZIG demande si M. et Mme GENESTE sont toujours dans l'association. M. le Maire répond qu'à sa connaissance, l'AG n'a pas encore eu lieu.

Mme MOUSSA-DELIEGE explique que la commune a été sollicitée par d'autres associations comme de l'airsoft mais qu'il vaut mieux attendre de voir pour l'UMM.

M. le Maire indique que la demande de subvention pour planter des arbres a été acceptée par le Grand Reims pour un montant d'environ 9000€. Mme MUTZIG demande si cela pourrait gêner les différentes activités. Mme MOUSSA-DELIEGE indique que le tracé pourra toujours évoluer.

Mme ROULOT-LEGER demande combien de temps sera valable la subvention. M. le Maire répond qu'il vaut mieux planter cet hiver pour être libre vis-à-vis d'un futur preneur à bail.

M PEREIRA demande si l'UMM avait déjà payé un loyer. L'UMM est à jour de ses loyers.

20. CLIC.

M. le Maire explique que le département a voté un nouveau schéma gérontologique qui pourrait entraîner la fermeture du CLIC à Fresne. À la suite d'une réunion, il ressort que la moitié des maires concernés s'est mobilisée et ne souhaite pas ce changement car le CLIC fonctionne très bien. M. KARIGER a affirmé que cela ne changerait pas jusqu'aux prochaines élections municipales. M. le Maire indique qu'il serait préférable d'avoir une réponse plus rapidement, que cela soit pour les agents qui sont dans l'attente mais aussi pour le chauffage à la mairie de Fresne qui rencontre un souci. Il n'est pas possible de rester dans l'attente et il faudrait savoir tout de suite ce que cela va donner à moyen terme car les investissements ne seraient pas les mêmes.

Mme ROULOT-LEGER déplore ce changement car la participation des communes au CLIC génère des revenus.

21. Eglise de Bourgogne.

M. RIONDET demande où en est l'augmentation de puissance de l'église de Bourgogne pour chauffer cette dernière. M. le Maire répond qu'Enedis devait venir le 24 septembre mais qu'ils ont dû reporter l'intervention à fin octobre car ils avaient perdu le câble.

22. Zone Pomacle.

M. RIONDET aborde la zone de Pomacle et un projet qui pourrait être passé en force. M. le Maire explique que cela remettrait en question le droit de veto qui oblige à discuter et que ce n'est donc pas possible. M. RIONDET s'interroge donc sur les moyens d'empêcher un tel projet. M. le Maire répond qu'un vote en Conseil Communautaire serait suffisant. M. RIONDET demande s'il faudrait une majorité simple, ce à quoi M. le Maire répond qu'il ne sait pas mais qu'il défendra le droit de veto.

23. Ecole.

Mme ROULOT-LEGER informe que les maîtresses aimeraient ouvrir le grillage face à l'école maternelle. M. le Maire répond qu'il faudrait terrasser et faire une allée, ce qui coûterait environ 3000€ HT. Mme ROULOT-LEGER propose quelque chose de plus simple, comme des cailloux ou des pavés. M le Maire explique rencontrer des difficultés pour faire venir une entreprise pour un petit chantier.

24. Voirie.

Mme VARLET demande si quelque chose ne peut pas être fait au croisement de la rue de la Libération et la rue de la Noëlle, car il n'y a rien pour signaler une avancée la nuit. M. EDWIGE informe qu'il ira voir ce qu'il est possible de faire avec l'entreprise T1. M. le Maire répond qu'une barrière est prévue et M. EDWIGE confirme qu'il a le devis. Mme VARLET souhaite savoir qui s'occupera du projet. M. EDWIGE répond que T1 doit mettre des barrières avec des pots de fleurs ainsi que des panneaux.

M EDWIGE indique également avoir entendu les remarques selon lesquelles la signalisation n'est pas optimum au niveau du dernier carrefour rue de la Libération et de l'avenue du Docteur Manichon en allant vers Fresne car à cause d'un contre effet de l'implantation du STOP, les automobilistes accélèrent en sortie d'agglomération. Ainsi, il pourrait être préférable de retirer le panneau STOP à ce niveau. Mme MUTZIG estime que cela sera encore plus dangereux. M. le Maire indique que la question sera réglée d'ici quatre mois ; pour le moment la haie est trop proche de l'angle du carrefour mais avec les travaux, il devrait y avoir une meilleure visibilité.

25. Arbres.

M. LEJEUNE indique de nouveaux arbres morts sur les promenades. M. le Maire explique que ces arbres ont été plantés avant l'actuelle municipalité. Mme ROULOT-LEGER demande s'il est possible d'en replanter en même temps que ceux au fort de Fresne. M. le Maire répond que c'est prévu.

26. Buissonnière.

M. LEJEUNE demande s'il est possible d'avoir accès à l'eau à la Buissonnière. M. LABROUSSE répond que c'est prévu au moment des travaux et qu'il y aura même de l'eau chaude.

27. Liaison routière.

M. LEJEUNE présente un article de journal sur une liaison qui doit être réalisée entre le boulevard des Tondeurs et l'A34 à Reims. Il se demande si le Grand Reims pourra financer ce projet en même temps que la déviation. M. le Maire répond que cela fait trois ans que le projet est relancé ; il y a énormément de projets pour le Grand Reims mais celui-ci est le plus important. Cependant, le projet du Grand Reims et celui de la commune ne sont pas en concurrence.

28. Local pompiers.

Mme ROULOT-LEGER demande s'il est prévu de faire quelque chose de la salle des pompiers. Mme MOUSSA-DELIEGE répond qu'à date, rien n'est prévu mais que ce lieu pourrait servir de point de repli lors des travaux. M. LEJEUNE se propose pour aider à débarrasser la salle.

29. Passage des camions.

Mme ROULOT-LEGER fait remarquer que les camions roulent très vite et provoquent beaucoup de nuisance sonore cette année ; cela est confirmé par Mme MOUSSA-DELIEGE. Mme VARLET ajoute que la route est plus abîmée et M. EDWIGE confirme qu'elle s'affaisse. M. le Maire propose de signaler le numéro du camion pour lutter contre les vitesses excessives. Mme ROULOT-LEGER indique que ce n'est parfois pas possible car les chiffres ne sont pas visibles. M. le Maire répond qu'en indiquant qu'un camion est passé à telle heure à tel endroit, il est possible de le retrouver grâce aux traces GPS ; ainsi, il encourage une nouvelle fois à signaler. Il explique avoir réprimandé un chauffeur récemment près de la stèle de l'aviateur. Il ajoute qu'il existe une charte betteravière mais que seule la déviation changera les choses car il y aura toujours de la délinquance routière.

30. Gazette.

Mme MUTZIG tient à signaler se désolidariser de l'édito de la gazette du mois d'octobre car elle ne trouve pas normal de monter les habitants les uns contre les autres. Elle estime que c'est une honte d'avoir impliqué le conseil municipal. M. le Maire répond que lui seul est engagé car il n'y a que sa signature en bas de l'édito. Ce sont des faits avérés et qu'il est important d'expliquer aux habitants les faits : il y a eu un blocage et des mensonges par rapport à la voie verte de la part des personnes mentionnées dans l'édito. Mme MUTZIG estime que ces dernières devraient avoir un droit de réponse dans la prochaine gazette ou sur la page Facebook. M. le Maire ne s'y oppose pas mais il faut que les personnes concernées en fassent la demande. Il rappelle que l'Union et France 3 ont déjà été contactés à ce sujet.

31. Aménagements divers.

Mme STEINMETZ souhaite savoir si le miroir situé à Fresne vers Witry-lès-Reims est toujours bien orienté. M. le Maire répond que oui et qu'il est utile.

Mme VARLET demande s'il est possible de poser un miroir sur sa façade. M. le Maire répond qu'il faut peut-être une autorisation si cela empiète sur le domaine public.

Mme MUTZIG demande s'il faut une autorisation pour les boîtes aux lettres. M. EDWIGE répond qu'en cas de modification majeure et qui implique la circulation, il faut une autorisation.

Mme MOUSSA-DELIEGE souhaite savoir s'il est possible de mettre un panneau interdit de stationner au dépose-minute. M. le Maire répond que cela n'était pas prévu lors du chantier.

Ayant épuisé l'ordre du jour et n'ayant plus de question, M. Le Maire lève la séance à 21h37.